



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

Montreuil, le **10.2 DEC. 2024**

**Note
aux opérateurs**

Objet : Point d'actualité sur la refonte de GAMMA à destination des opérateurs du secteur des produits énergétiques

L'évolution de la réglementation communautaire et d'Excise Movement and control system (EMCS) ont contribué à la refonte de GAMMA conduisant progressivement au remplacement de GAMMA Legacy par GAMMA2.

Cette note vise à informer les opérateurs du secteur des produits énergétiques du calendrier prévisionnel de refonte de GAMMA, des modalités d'émission des documents de circulation, des phases d'accompagnement à venir et des liens et contacts utiles pour une information exhaustive.

1. Calendrier de modernisation de GAMMA

Pour rappel, trois lots ont été définis dans le cadre du projet de refonte de Gamma :

- le lot 1 (EMCS 4.0) pour rendre obligatoire la dématérialisation des titres pour les mouvements intracommunautaires en droits acquittés au moyen du document administratif électronique simplifié (DAES) achevé **le 13 février 2023** ;
- le lot 2 pour rendre GAMMA Legacy et GAMMA2 capables de recevoir des messages du système automatisé d'exportation (AES) achevé **le 13 février 2024** ;
- le lot 3 de finalisation opérera la migration des documents administratifs électroniques (DAE) et documents simplifiés d'accompagnement (DSA) nationaux vers GAMMA2 et sa livraison est prévue pour **mi juin 2025**.

DGDDI
Sous-direction de la Fiscalité Douanière
Bureau Coordination, loi de finances, énergie et fiscalité frontalière (FID1)
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Section Produits énergétiques
Tél. : 01 57 53 45 87
Courriel : dg-fid1@douane.finances.gouv.fr / emcs@douane.finances.gouv.fr

Réf. :

2 4 0 1 7 7

Les travaux du lot 3 portent actuellement sur les DSA depuis octobre 2024. Les DSA et DAE pourront être déclarés dans GAMMA2 au décommissionnement de GAMMA Legacy et à la mise en production de GAMMA 2 estimée au mois de juin 2025.

2. Émission des documents de circulation (DAE, DSA et DAES) dans le cadre du « double run »

Depuis le 13 février 2023, deux services en lignes distincts fonctionnent simultanément jusqu'au décommissionnement de GAMMA Legacy (Note aux opérateurs FID3 n°24000044 du 12/02/2024) :

- GAMMA Legacy pour les produits circulant en droits suspendus (DAE) et DSA nationaux
- GAMMA2 pour la circulation intracommunautaire en droits acquittés (DAES).

Cette coexistence des deux téléservices est dénommée « double run ».

i) Opérateurs EDI

Le « double run » implique l'utilisation de deux contrats de services pour les opérateurs EDI avec des spécifications techniques distinctes :

- Un contrat de service pour les échanges de DAE et DSA en national:
 - Protocole d'échange actuel via MAREVA (Protocole SMTP et format XML)
 - Mise à jour du contrat de service existant pour intégrer les évolutions fonctionnelles de l'EMCS 4.1
- Un contrat de service pour les échanges de DAES :
 - Protocole d'échange via GUN2. (Protocole HTTPS et format JSON)
 - Mise à jour du contrat de service existant pour intégrer les évolutions fonctionnelles de l'EMCS 4.

Les contrats de services pour ces opérateurs sont accessibles sur le site [douane.gouv.fr](https://www.douane.gouv.fr) : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/echange-de-donnees-informatise-edi-api>

Les opérateurs prestataires EDI seront informés si une intervention est nécessaire pour la bascule des DAE avec le statut «en cours » de GAMMA legacy vers GAMMA2.

ii) Opérateurs DTI+/DTI

La fonctionnalité DTI+ dans GAMMA legacy requiert de générer des DAE/DSA au statut brouillon sous format xml. puis de les importer.

GAMMA2 ne gérant que les fichiers au format json., les fichiers xml. ne pourront plus être utilisés en mode DTI+ à compter du décommissionnement de GAMMA Legacy.

Les opérateurs qui émettent actuellement des DAES dans GAMMA2 au moyen de la fonctionnalité DTI+ utilisent déjà ce type de fichier. Pour les autres, afin d'anticiper au mieux le décommissionnement de GAMMA legacy, il est vivement recommandé d'utiliser l'environnement MOA de GAMMA2 (<https://moa.douane.gouv.fr/>). Une demande d'habilitation pour accéder à cette plateforme peut être adressée à la boîte fonctionnelle suivante : emcs@douane.finances.gouv.fr

Les droits actuels des opérateurs détenus pour utiliser Gamma legacy ainsi que DAE avec le statut «en cours » seront automatiquement migrés vers GAMMA2.

3. Phases de certification

Quatre phases de certification de 2 semaines consécutives chacune seront proposées jusqu'à la date du décommissionnement de Gamma Legacy (fin janvier, fin mars, fin avril et fin mai). Les dates exactes de ces périodes seront communiquées dès que possible.

Durant ces périodes, les équipes de développements informatiques pourront accompagner les opérateurs pour l'intégration des DAE et DSA dans GAMMA2 et pour réaliser leurs tests.

Pour s'y inscrire, il convient d'envoyer un courriel de demande d'accompagnement à l'adresse électronique suivante : gamma-certification-edi@douane.finances.gouv.fr. S'il s'agit d'une première inscription, vous devez également communiquer vos coordonnées afin d'être ajouté à une liste de diffusion.

Par ailleurs, une documentation est en cours de préparation à destination des opérateurs et devrait être diffusée au début du 2^e trimestre 2025.

4. Informations utiles et contacts :

- Une page est dédiée aux opérateurs sur douane.gouv.fr: <https://www.douane.gouv.fr/fiche/evolutions-venir-dans-les-modalites-de-circulation-des-produits-soumis-accises>

Cette page propose des questions-réponses ainsi que les supports de présentation rédigés par la Douane à l'occasion des réunions avec les opérateurs.

- Accès aux contrats de services : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/echange-de-donnees-informatise-edi-api>
- Questions relatives au mode EDI à adresser à l'adresse suivante : certification-edi@douane.finances.gouv.fr
- S'il existe un besoin spécifique pour la récupération des DSA stockés actuellement dans GAMMA legacy, une demande doit être adressée à la boîte fonctionnelle gamma-certification-edi@douane.finances.gouv.fr en plaçant en copie l'adresse emcs@douane.finances.gouv.fr.
- Questions relatives au DTI+ : emcs@douane.finances.gouv.fr
- Environnements de tests : <https://moa.douane.gouv.fr/>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

La Cheffe du Bureau FID1



Inès MONTEILLET

